



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

22 MAI 2014
Disalo6 reçu
2305 → N5.

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Direction départementale de la
protection des populations des Alpes-Maritimes
service environnement
Installations classées pour
la protection de l'environnement

Affaire suivie par Jocelyne Blondeau
☐ 04 93 72 28 59 ☐ 04 93 72 28 05
jocelyne.blondeau@alpes-maritimes.gouv.fr
ICPE/CSS/PRIMAGAZ

Nice, le 21 MAI 2014

BORDEREAU D' ENVOI

COMMISSION DE SUIVI DU SITE (CSS) DE STOCKAGE DE GAZ INFLAMMABLES LIQUEFIES DE LA SOCIETE PRIMAGAZ A CARROS

- Arrêté préfectoral du 15 mai 2014 modifiant la composition de la commission ←

DESTINATAIRES :

- M. Le sous-préfet de l'arrondissement de Grasse
- M. le Chef de l'Unité territoriale de la DREAL PACA
- M. Lionel LUCA, Député des Alpes-Maritimes, Vice Président du Conseil Général – 14, rue Jean-Raymond Giacosa – 06800 Cagnes-sur-Mer
- M. Jean-Pierre MASCARELLI, Vice Président du Conseil Général, Maire de Bouyon – Mairie – 1, Place de la mairie – 06510 Bouyon
- M. Charles SCIBETTA, Vice Président de la Métropole Nice Côte d'Azur, Maire de Carros – Mairie – Rue de l'Euzière – 06510 Carros
- Mme Marie-Christine LEPAGNOT, Conseillère métropolitaine, Adjointe au maire de Carros – Mairie – Rue de l'Euzière – 06510 Carros
- M. Olivier THIOU – « Les Levées » Route de Montlouis – 37705 Saint Pierre des Corps
- M. Nicolas BUREAU - « Les Levées » Route de Montlouis – 37705 Saint Pierre des Corps
- M. Bruno LEFEBVRE - « Les Levées » Route de Montlouis – 37705 Saint Pierre des Corps
- M. Roger RICCIARDI – Association « Région Verte » - 380, Chemin du Conso – 06670 Castagniers
- M. Noël PERNA - Association « Région Verte » - 27, avenue de Verdun – Résidence Nice Plage – 06700 Saint Laurent du Var (copie à Mme Brigitte GOURMANEL – 16, avenue des Vespins – 06800 Cagnes-sur-Mer)
- M. Jean-Pierre LEVI – ASLLIC – 4243 m – 1^{ère} avenue – B.P 614 - 06517 Carros
- M. Louis BARRAL – ASLLIC – B.P 442 - 06515 Carros cedex

La Directrice départementale
de la Protection des Populations


Sophie Beranger-Chervet

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS DES
ALPES-MARITIMES
service environnement

ARRETE PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 7 AOUT 2012
PORTANT CONSTITUTION D'UNE COMMISSION DE SUIVI DU SITE (CSS) DE STOCKAGE
DE GAZ INFLAMMABLES LIQUEFIES DE LA SOCIETE PRIMAGAZ A CARROS

Le Préfet des Alpes Maritimes
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L.125-2, L.125-2-1, L.515-8 et R.125-8-1 à R.125-8-5 ainsi que D.125-29 à D.125-34 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 7 août 2012 portant constitution d'une commission de suivi du site (CSS) de stockage de gaz inflammables liquéfiés de la société PRIMAGAZ à Carros ;
- VU** le courrier du 7 mai 2014 de M. le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur informant M. le préfet des Alpes-Maritimes que par délibération en date du 22 avril 2014, le bureau métropolitain a désigné de nouveaux représentants de la Métropole à la suite des élections municipales des 23 et 30 mars 2014 ;
- SUR** proposition du Secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes,

ARRETE

Article 1 :

L'article II de l'arrêté susvisé du 7 août 2012 est modifié comme suit :

2) Collectivités « élus des collectivités territoriales

- Métropole Nice Côte d'Azur

- Titulaire : - M. Charles SCIBETTA, vice-président de la métropole, maire de Carros
➤ Suppléante : - Mme Marie-Christine LEPAGNOT, conseillère métropolitaine, adjointe au maire de Carros

Le reste sans changement.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes et notifié à chacun des membres de la commission de suivi du site (CSS) de stockage de gaz inflammables liquéfiés de la société PRIMAGAZ à Carros.

Fait à Nice, le 15 MAI 2014

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
DIRECTION-G 0399



Gérard GAVORY